

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/07/2018

Dossier complet le :

27/07/2018

N° d'enregistrement :

2018-7001

1. Intitulé du projet

Augmentation des capacités de la Halte Nautique de Blaye

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes de Blaye

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Denis Baldès

RCS / SIRET

2 0 0 0 2 3 7 9 4 0 0 0 1 5

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9-D - Zone de mouillage et équipements légers	Mise en place de trois nouveaux ducs d'Albe en amont et en aval de la Halte Nautique existante. Remplacement d'un des trois pontons constitutifs de la Halte par un ponton monobloc (Dimensions identiques). Longueur du front d'accostage inchangé.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dépose du ponton aval de la Halte Nautique et mise en place d'un nouveau ponton monobloc.
Battage de trois nouveaux ducs d'Albe en amont (x 2) et en aval (x 1) de la halte nautique.

Pas de changement des dimensions de la Halte Nautique actuelle.

4.2 Objectifs du projet

Réduction des conflits d'usage entre bateaux de croisière, bateaux de "day-cruise" ou de services publics et plaisanciers en augmentant les capacités d'amarrage. Les bateaux de croisière accosteraient côté fleuve sur les nouveaux ducs d'Albe, y compris à couple, tandis que les autres bateaux accosteraient côté berge, notamment au niveau du nouveau ponton monobloc plus à même d'accueillir les bateaux de day-cruise grâce au nouveau front d'accostage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dépose du ponton existant grâce à des moyens nautiques et un moyen levage sur la berge.

Construction du nouveau ponton en atelier et amenée sur site par moyens nautiques et de levage. Travaux de mise en place estimés à moins d'une semaine.

Battage de trois nouveaux ducs d'Albe (Un duc d'Albe en aval de la halte Nautique et deux ducs d'Albe en amont) depuis une barge.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouveau ponton se comportera de manière identique à celui actuel. Il suivra ainsi le marnage de la Gironde et restera attaché lors de forts coefficients de marée.

Le projet, une fois terminé, permettra d'accueillir des bateaux de croisière à couple alors que seul un bateau peut être accueilli actuellement en même temps.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation préalable au titre du code du patrimoine (Site patrimonial remarquable)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Dimensions de la halte nautique inchangées:	79,5m de longueur, 5m de largeur
Franc bord inchangé :	1m40
Dimensions de la passerelle fixe inchangées :	50m de longueur, 2m de largeur
Emprise de l'AOT :	6 800 m ² (3400m ² actuellement)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Blaye - Face aux parcelles
cadastrées AW66 et AW75

Emplacement PK 37360

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. 45° 12' 58" 87 Lat. -0° 66' 74" 47

Point d'arrivée :

Long. 45° 12' 52" 05 Lat. -0° 66' 71" 65

Communes traversées :

Blaye

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Création initiale de la halte nautique (trois pontons - six ducs d'Albe)

A fait l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau en 2004
avec une notice d'impact. Récépissé de déclaration le 16 avril 2004.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF II : Estuaire de la Gironde
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	SPR du Verrou de l'Estuaire (Ville de Blaye - Commune de Cussac-Fort Medoc)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI Estuaire de la Gironde - Secteur du Blayais (Approuvé le 17 décembre 2001) PPRMT de Blaye (Approuvé le 26 octobre 2011)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	A proximité de la zone Natura 2000 : FR7200677 Estuaire de la Gironde
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le remplacement du ponton n'a de fait aucun impact sur la biodiversité existante. La faune ne sera pas perturbée de manière importante, durable ou irréversible eu égard à la très faible durée des travaux Le battage de trois nouveaux ducs d'Albe (diamètre 1m) peut très ponctuellement détruire des groupements végétaux au point d'implantation.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Pas d'Angelica heterocarpa sur la berge au droit du projet (berge non impactée dans tous les cas). Espèces inscrites dans le groupe F (Poissons). Zone déjà soumise à une forte fréquentation maritime peu favorable à la faune piscicole. Pas de site de reproduction. Berges de l'Estuaire fortement perturbée à cet endroit là qui ne présentent que peu d'intérêt pour les poissons amphihalins.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Impact négligeable sur les écoulements de la Gironde
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Halte Nautique conçue pour suivre le marnage
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Accueil simultané de deux bateaux de croisières à passager plutôt qu'un seul.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Optimisation maximale de la durée des travaux afin de réduire les perturbations lors des mouvements de ponton et du battage des pieux depuis une barge.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le remplacement à l'identique en volume d'un des trois pontons et le battage de trois nouveaux pieux de dimension tout à fait réduites (1m de diamètre) par rapport au bassin d'implantation ne nécessitent pas une évaluation environnementale.. Aucun travail sur les berges qui sont en grande partie maçonnée et dont la configuration est peu propice à l'installation d'espèces rares n'est prévu. Enfin le peu d'intérêt de la zone pour les poissons permet de confirmer cette dispense (forte navigation)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☒

Blaye

le, 26 juillet 2018

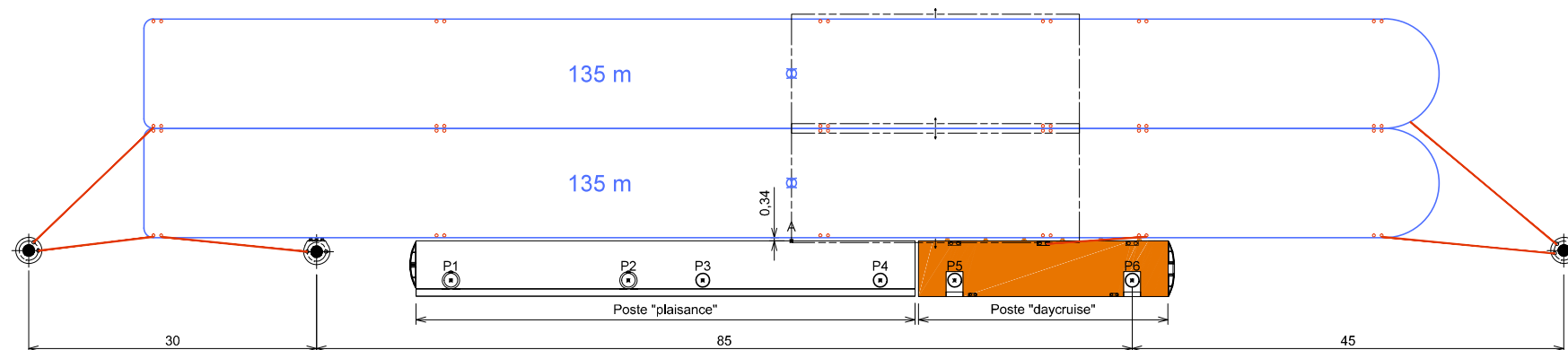


**Le Président,
de la Communauté de Communes
de Blaye,**

M. Denis BALDÈS

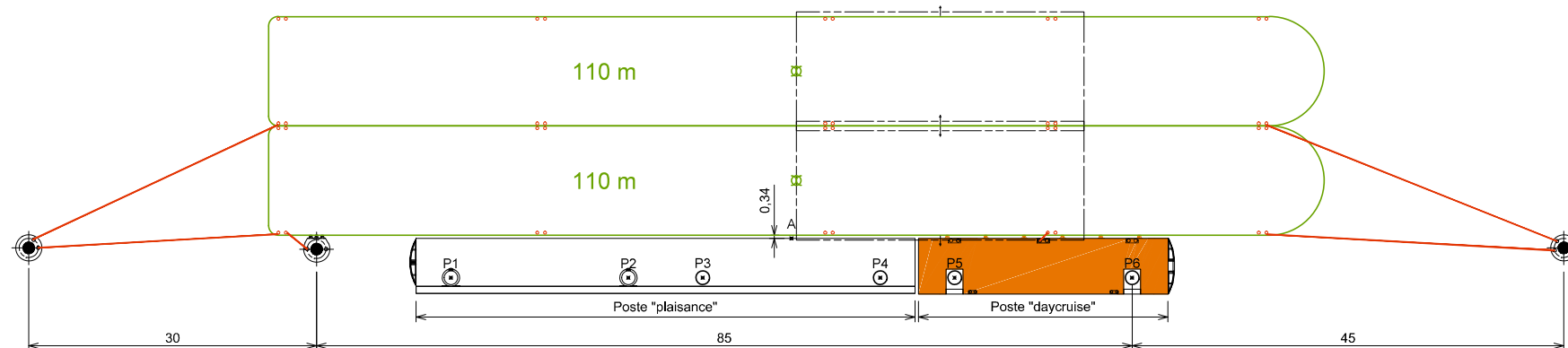
AMONT

AVAL



AMONT

AVAL

**HALTE NAUTIQUE DE BLAYE**

Herskovits & Tobie - architecture navale & ingénierie maritime
 11, passage Boudin 75020 Paris - tél. +33 (0)1 42 72 32 33
 9, rue Jeanne d'Arc 44000 Nantes - tél. +33 (0)2 40 48 16 66
www.architecture-navale.net

Modification de la halte - Phase AVP

Plan de principe d'amarrage - Scénario 3

Date	16/03/2018	Revision	A	☒	☒	☒	☒
Ech.-Scl.	1:500	Format	A3	Folio	1 / 1		

Plan de situation



 : Site du projet



• : Site du projet



